

CONCOURS ITRF 2021

BAP A

Concours externe de zootechnicien

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Un poste de TECH BAP A Externe Zootechnicien était ouvert au concours qui s'est organisé en 2 épreuves successives : une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Le jury du concours était composé de :

- Marina Shkreli**, CRCN Inserm, Chef d'équipe à l'IRCAN : Présidente du jury
- Thomas Lorivel**, IR2 CNRS, Responsable Plateforme Animalerie à l'IPMC : Vice-président du jury
- Véronique Corcelle**, IGE BAP A UCA, Responsable Plateforme Animalerie au C3M : Experte
- Véronique Thieffin**, TECH BAP A CNRS, Zootechnicienne à l'IPMC : Membre du jury
- Matthieu Pophillat**, IEHC Inserm, Chargé de formation et du développement des ressources humaines à la délégation Régionale de l'Inserm : Membre du jury

Epreuve d'admissibilité : mardi 1^{er} juin 2021

Il s'agissait d'une épreuve écrite de 3h et de coefficient 3. Le seuil d'admissibilité était fixé à une note de 12/20.

Pour ce concours, 4 personnes s'étaient portées candidates. Sur les 4 candidats, seule 1 personne s'est présentée à l'épreuve d'admissibilité.

Les membres du jury se sont réunis en visioconférence et ont interagit par email afin de générer 2 sujets : 1 sujet principal, ainsi que 1 sujet de secours. Un barème correspondant à un total de 100 points a été établi pour les 2 sujets.

Le sujet rendu par la personne candidate au concours a été corrigé en présence de l'ensemble du jury le 3 juin 2021. Les questions posées comprenaient entre autre la résolution de problèmes, des notions règlementaires sur l'expérimentation animale et sur le travail de laboratoire, des questions relatives à la connaissance du poste, ainsi que des questions relatives à la biologie animale (rongeurs). Dans l'ensemble, la copie rendue était de qualité, la note obtenue était de 14,3/20. Les difficultés principales notées par le jury concernaient la résolution de problèmes et notamment le manque de clarté de l'argumentaire amenant aux résultats. Dans la lecture des réponses aux questions, le jury a apprécié l'attention particulière de la personne candidate au respect du bien-être des animaux.

Epreuve d'admission : lundi 21 juin 2021

Il s'agissait d'un entretien oral de 25 min et de coefficient 5. Le candidat a présenté son parcours pendant 5 min (sans support informatique) puis le jury lui a posé des questions pendant 20min.

La présentation du candidat (20 points) était claire, mais un peu courte (4 min). Le candidat aurait pu appuyer un peu plus sur l'apport de son recrutement pour la structure d'accueil (court terme/moyen terme).

Les questions posées ainsi que le barème attribué à chaque question ont été établis par le jury avant l'épreuve. Les questions abordaient 4 thématiques :

- capacité à conduire une réponse, à argumenter, qualité du raisonnement (5 points)
- capacité à proposer une réflexion personnelle (5 points)
- connaissance du poste et de la carrière des ITRF (5 points)
- force de motivation (5 points)

Le candidat a globalement bien répondu aux questions et argumenté ses réponses et a obtenu une note de 15/20.

Le jury a noté que le candidat était motivé pour développer ses compétences en expérimentation animale dans le futur et pour transmettre ses propres compétences à ses collègues de travail, toutefois, le candidat manquait de projections précises, d'exemples de ce qu'il pourrait faire et transmettre.